

RECOMMANDATIONS POUR LES ASSISES NATIONALES 2022

Préambule

Bon nombre de personnes s'imaginent que ceux qui ont dirigé la Guinée après 1984 sont incompetents parce selon eux ces dirigeants auraient dû savoir appliquer des remèdes de gestion rigoureux pour que le pays décolle économiquement. Mais ils se trompent car les premières années de gestion du pays (1958-1984) ont profondément marqué au fer rouge la manière dont on gère un pays¹ : donc ne soyons pas surpris que les successeurs d'AST n'aient pas réussi, là où AST a lui-même échoué.

Si la Guinée doit avoir une chance de réussir sa mue, c'est d'abord avant tout par une introspection qui permettra de mettre un nom sur les maux, et trouver des solutions en vue d'**APAISER LE PAYS, BAISSER LES TENSIONS, ET APPRENDRE LES BONS COMPORTEMENTS** de respect des droits humains, de respect des opinions d'autrui, de respect des biens d'autrui, de justice de manière générale, et de favoriser en tous lieux l'excellence et non l'ethnie ou la famille. Ensuite seulement, les remèdes économiques auront une chance d'aboutir.

Lorsque nous disons **PLUS JAMAIS CA**, ce n'est pas seulement pour dire que l'on ne veut plus que des présidents comme AST reviennent au Pouvoir, c'est surtout pour dire que tout ce qu'il a fait peut se reproduire au grand dam des populations futures si on n'y prête garde. **PLUS JAMAIS CA** veut donc dire que nous ne voulons plus, à l'encontre de qui que ce soit, que des pareils agissements soient perpétrés de nouveau en Guinée.

En 1984, nous n'avons pas été écoutés, et plutôt que de juger les coupables encore vivants, on a voulu cacher ce qui s'est passé avant 1984. Hélas, les mêmes méthodes ont été utilisées par ceux qui exécutaient les ordres avant 1984, mais contre d'autres groupes de personnes. Et on a vu la répétition des complots passés, notamment en 1985. Après ça, malgré nos dénonciations, les atteintes aux droits des personnes, les tueries, les appropriations de propriétés ont continué. Toute la Guinée en souffre.

Il faut que les élites soient capables de dépasser les problèmes d'identification ethnique, de lutte pour le Pouvoir pour son ethnie seulement, et d'appât du gain immédiat, afin de voir ce qui va dans l'intérêt de la Nation à long terme, l'intérêt de nos enfants.

¹ Un président avec les pouvoirs de vie ou de mort sur tout le monde, pas de respect en général pour la vie humaine surtout quand elle concerne ses adversaires ou ceux d'une autre ethnie, on a passé le temps à tuer ou humilier le « savoir » ou « la richesse » acquis honnêtement, on a détruit l'enseignement, on a désorganisé les circuits économiques...

Nous pensons que la mise en œuvre de nos requêtes permettra de panser les plaies (pas toutes certes) et créer un sursaut national par la condamnation de comportements aussi graves qu'injustifiables et la mise en œuvre de **REPARATIONS** (comme indiqué ci-après): aujourd'hui en effet, n'importe quel Pouvoir justifie aisément de tuer ceux qui ne sont pas d'accord avec lui parce qu'on a passé le temps à justifier les tueries passées. C'est un éternel recommencement en Guinée.

Ci-après nous vous présentons nos requêtes ; qui sont des actions à très fort impact psychologique et qui se caractérisent par leur transversalité au niveau des périodes (au-delà des années AST, elles peuvent s'appliquer aux autres crimes commis entre 1985 à 2021) et des victimes (tous régimes politiques confondus ont créé de nouvelles victimes auxquelles nos remèdes peuvent s'appliquer).

Nos revendications sont simples et de bon sens. Elles reflètent trente-six ans de lutte pour la réhabilitation des victimes, et les points de vue de centaines de milliers de guinéens consultés durant ces trente-six dernières années.

1. Comme tout le monde, nous voulons **la Vérité** : il est donc nécessaire de déclassifier les archives des camps de torture, celles de la période 1957-1984, ainsi que celles d'après 1984.

L'on pourrait alors savoir comment l'Etat a volontairement torturé, exécuté des innocents, et comment les aveux ont été obtenus. Ainsi, les spécialistes et historiens pourront bâtir une histoire vraie qui se réfèrera à des documents d'archive connus ; et cela pour le plus grand bien des générations futures (comment en effet tourner la page quand on refuse d'ouvrir les archives donnant la Vérité ?).

Une telle déclassification peut se faire au profit d'un comité scientifique consensuel, ayant accès à toutes les données et pouvant mettre en place un système de consultations publiques, garantissant l'intégrité desdites archives. **Ce comité et la mise à disposition des archives à ce comité, peuvent être réalisés pendant la Transition.**

2. Nous voulons **la Justice**, et non celle qui consiste à condamner des coupables qui sont tous morts. La justice, selon nous, veut dire :

- Réhabilitation judiciaire des victimes, qui consiste à casser et annuler les jugements rendus contre les personnes condamnées par les tribunaux populaires en violation :
 - Des textes de la Constitution de l'époque
 - Du Code Pénal, ainsi que du Code de Procédure Pénale de l'époque.
 - Des différentes Chartes et Déclarations universelles portant sur les Droits Humains (aucun membre du CNA actuel ne pourrait être torturé comme nos parents l'ont été et ne pas dire aux bourreaux ce qu'ils veulent entendre : il faut que chacun se souvienne que c'est ainsi que s'obtenaient les dénonciations et les aveux).

En se basant sur le Communiqué du CMRN N°10 du 03 avril 1984, proclamant solennellement, la réhabilitation des victimes du sinistre Camp Boiro et la restitution des biens arbitrairement saisis, suivie de l'Ordonnance N°121/PRG/84 créant la Commission Nationale chargée d'examiner les demandes de restitution des biens spoliés, elle-même suivie de l'Ordonnance N°001/PRG/85 portant annulation des actes de spoliation des biens appartenant à des personnes physiques ou morales, promulguée par le Général Lansana Conté, qui a officiellement réhabilité les victimes, nous pourrions procéder ensemble à l'établissement des listes des personnes condamnées officiellement, et qui vont bénéficier de cette première mesure.

- Lettres d'excuses officielles adressées à toutes les familles des victimes. On pense que la majorité des gens morts n'ont pas été condamnés et ne sont donc pas dans les Livres Blanc de Sékou Touré.
Nous pourrions procéder en 12 mois à l'identification (non exhaustive) de toutes les personnes tuées, qui pourraient bénéficier de cette deuxième mesure.
- Obtention d'un certificat de décès officiel indiquant la raison officielle du décès, pour ceux qui sont morts et qui sont officiellement recensés disparus.
Nous pourrions procéder en 12 mois à l'identification (non exhaustive) de toutes les personnes tuées, qui pourraient bénéficier de cette deuxième mesure. Un délai supplémentaire de trois ans pourrait permettre d'achever l'identification d'autres personnes concernées. Ceci prendrait place après la Transition.
- Erection de monuments et attribution de noms de rue/avenue et autres lieux et édifices publics, de manière consensuelle pour immortaliser les victimes.

Plutôt que de décréter de manière unilatérale que la présidence ou l'aéroport portera le nom du dictateur de la Première république, ou que tel autre stade portera le nom du général Lansana Conté, une commission consensuelle (sans extrémistes en son sein), à l'image de ce qui est actuellement fait en Côte d'Ivoire, identifierait les édifices à renommer, et les personnes dignes d'être honorés par la République. Une proposition serait alors faite au Président de la Transition, qui statuerait publiquement avant la fin de la Transition.

3. Sécurisation des charniers/ fosses communes (nous avons cartographié au moins 7 charniers : Camp Boiro, Nongo, Dubréka, Sangoyah, Kindia, Kankan, N'Zérékoré).

- Eriger une clôture pour protéger les contours actuels de ces charniers
- Avec l'aide des Nations Unies (qui ont des programmes et des fonds en ce sens) :
 - Obtenir l'identification des restes par les tests ADN et les remettre aux familles afin de leur accorder de dignes sépultures.
 - Faire démolir les domiciles qui ont été construits sur ces charniers contre dédommagement (on a cassé Kaporo rail parce que ces domiciles auraient été construits en violation de la loi ; on peut bien casser ces maisons construites sur les corps de nos martyrs en violation des règles légales en place).

La cartographie définitive pourrait être réalisée par une commission consensuelle, incluant des compétences techniques, qui définirait le périmètre de ces charniers, l'identification des maisons ne respectant pas la réglementation en la matière.

Une réglementation adéquate serait officiellement prise par le CNT et avalisée par le Président de la Transition, qui saisirait alors officiellement les Nations Unies, lors d'une cérémonie officielle, dans laquelle l'AVCB serait partie prenante. Tout ceci pourrait être réalisé avant la fin de la Transition.

4. Restitution aux ayants droits des victimes, des biens spoliés par Sékou Touré

Toutes les personnes arrêtées ont été victimes de spoliations de tous genres, mais nous nous focalisons sur les biens immobiliers

- Le Général Lansana Conté avait pris une ordonnance N°001/PRG/85 de restitution des biens des personnes physiques ou morales : jusqu'à ce jour un grand nombre de ces biens n'ont pas été restitués parce que des personnalités s'y opposent.
- En outre, le général Conté a volontairement omis de gérer les biens qui présentaient des problèmes particuliers.

- Enfin, là où c'est encore plus injuste, ceux qui n'étaient pas très connus du public parmi les victimes ou qui n'avaient pas les moyens de se battre et de revendiquer, n'ont pas été pris en compte dans les restitutions (nous avons leur liste)

En vertu du principe de la continuité de l'Etat, nous souhaitons que l'Etat poursuivre la mise en œuvre de cette Ordonnance, pour permettre de régler ce problème une fois pour toute. A ce niveau, on pourrait procéder assez rapidement par la désignation de la commission indiquée dans l'Ordonnance. Cette commission devra être co-présidée par des personnes neutres et incluant des techniciens des ministères concernés aussi bien qu'un représentant du Président de la Transition. Cette commission doit immédiatement procéder à la restitution de tous les biens nominativement mentionnés dans l'Ordonnance, et mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour que les ayants-droits jouissent de leurs droits. Cela sera fait avant la fin de la Transition. La Commission devra continuer l'identification de tous les autres biens avant la fin de la Transition, pour que leur restitution devienne certaine dans des délais n'excédant pas trois ans.

5. Déclassification du Camp Boiro

- La partie carcérale du Camp Boiro est celle dans laquelle tous nos parents ont été torturés, humiliés. La plupart des prisonniers sont passés par là. Il s'agit vraiment du symbole de la violation des droits de l'Homme en Guinée pendant les années 58-84. Le Camp Boiro, comme le NON à De Gaulle, fait partie de notre histoire. Cette partie nous avait déjà été attribuée par le Général Lansana Conté.
- Tout le camp Boiro devrait à terme être dédié à l'histoire de la Guinée, aux violations des droits de l'homme. Un site pourrait y être aménagé avec l'aide des Nations Unies

Cette mesure devrait être mise en œuvre pendant la Transition par la création d'une Fondation d'utilité publique appelée « Fondation Camp Boiro », à qui sera attribuée la propriété et la gestion du Camp Boiro. Cette fondation devra être présidée par une victime, ou le descendant d'une victime directe d'un des camps de torture. L'AVCB y aura une majorité d'administrateurs, le président de la république y aura aussi un représentant, ainsi que le ministère du patrimoine bâti et celui de l'enseignement et de la culture. Cet établissement serait de droit privé.

6. Enseignement d'une histoire apaisée et consensuelle aux enfants dans les écoles

- Mise en place d'une Commission de refonte du volet historique des programmes scolaires
- Mise en place d'une commission pour la mise à disposition du public des archives nationales (des camps de torture et des autres archives officielles)

Cette mesure devrait être mise en œuvre pendant la Transition et son travail devra être réalisé de manière à ce que les progrès réalisés soient irréversibles. Ces commissions devront impérativement être consensuelles si elles doivent présenter un intérêt quelconque pour la réconciliation nationale.

C/ Conclusion

En se présentant devant les Assises Nationales en Guinée et à l'étranger, l'AVCB a souhaité montrer sa maturité politique.

En effet, malgré quelques signaux inquiétants envoyés par l'Etat, notamment, la rebaptisation de l'aéroport de Conakry, le don des cases Bellevue à la femme du premier dictateur de Guinée, l'exclusion de l'AVCB du Conseil National des Assises « CNA » alors que les négationnistes du PDG y sont bien représentés, L'AVCB a décidé de participer activement aux Assises en y soumettant nos revendications et faisant témoigner nos membres.

L'AVCB et les organisations des Droits de l'Homme, (notamment AVIPA, OGDH, mais non exclusivement) s'investissent dans ces Assises de manière coordonnée et avec des objectifs similaires.

Si d'aventure, les présentes Assises s'achevaient par la mise en œuvre d'actions différentes des recommandations que nous prônons, nous ne manquerons pas de les dénoncer.

Nous estimons que si nos revendications ne sont pas prises en compte, nous condamnerons les conclusions des Assises et reprendrons notre bâton de pèlerin pour continuer la lutte.

Pour l'Association des Victimes du Camp Boiro
Babahady Maréga, membre du Bureau exécutif de l'AVCB Guinée
+225.0749542531
marega.bbh@gmail.com